Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission de gestion concernant le préavis N° 04/2012 Rapport de gestion 2011 de la Municipalité

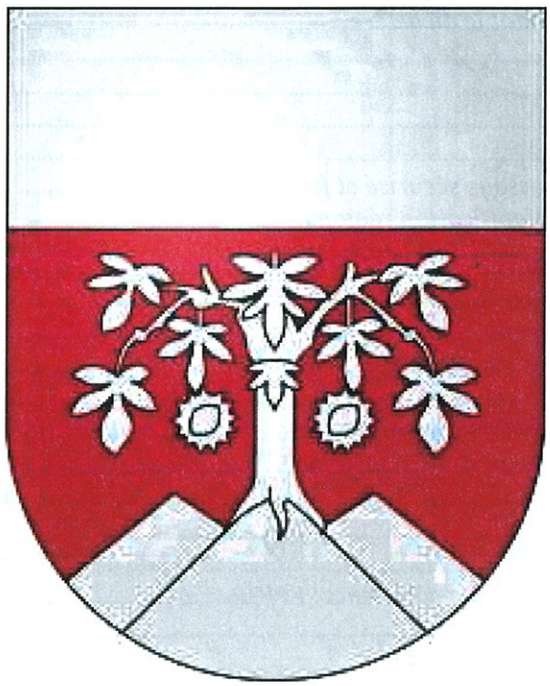

Président :	M. Olivier WEBER
Vice-président :	M. Jean Pascal ABT
Membres :	Mme Silvia AMAUDRUZ
	M. Eric MENETREY
	M. Christophe RODUIT
	M. Jean-Pierre MULLER
Rapportrice :	Mme Virginie DORTHE

Table des matières

1. Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions 5
1.1 Administration générale 5
1.1.1 Généralités concernant les dicastères 5
1.1.2 Ressources humaines (RH) 5
1.1.3 Archives communales 5
1.2 Aménagement du territoire 5
1.2.1 Desserte TL 6
1.2.2 Cité de l'énergie 6

2. Travaux, routes, collecteurs 6
2.1 Généralités concernant le dicastère 6
2.2 Equipe de voirie 6
2.3 Collecteurs 6
2.4 Véhicules 6
2.5 TL et parking P+R 7
2.6 Eclairage public, passage sécurisé et feux de signalisation 7
2.7 Participation à la planification régionale 7

3. Bâtiments 7
3.1 Transformation du collège du Petit-Mont 8
3.2 Restauration du temple 8
3.3 Extension du collège du Mottier (Danseuse 1) 9
3.4 Bâtiment de Crétalaison 9
3.5 Installations sportives du Châtaignier 9
3.6 Cantine du Châtaignier 9
3.7 Grande Salle 10
3.8 Complexe de Manloud 10
3.9 Piscine – Salle de Gym 10
3.10 Programme de gestion des bâtiments : EPIQR 10
3.11 Clés 10

4. Domaines et forêts, Déchets 11
4.1 Domaines 11
4.2 Feu bactérien 11
4.3 Places de jeux, « skate park » 11
4.4 Equipement des véhicules d'entretien 11
4.5 Moloks 11
4.6 Déchèterie 11
4.7 Incivilités 11

5. Finances, informatique, outils de communication 12
5.1 Commission d'estimation fiscale 12
5.2 Portefeuille assurances 12
5.3 Informatique 12
5.4 Intranet communal 13
5.5 Impact de l'augmentation rapide de notre population sur le service des finances 13
5.6 Site internet 13
5.7 Journal des 4 coins 13

6. Police, hygiène, instruction publique, cultes 13
6.1 Contrat de prestations 13
6.2 Caméras de surveillance 13

6.3 Migrants *14*
6.4 Sécurité au travail *14*
6.5 Patrouilleurs scolaires *14*
6.6 Réfectoire scolaire *15*
7. Affaires sociales, défense incendie, protection civile **15**
7.1 ARASPE *15*
7.2 Agence intercommunale d'assurances sociales (AIAS) *15*
7.3 Organe de contrôle de l'assurance maladie et accident (OCC) *15*
7.4 APROMAD *15*
7.5 EFAJE *15*
7.6 Protection civile *16*
8. Remarques générales **16**
9. Considération finale **16**

Rapport de la Commission de gestion concernant le préavis municipal N° 04/2012

Gestion 2011 de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion présente ci-après son rapport, suite à sa rencontre avec les membres de la Municipalité, le vendredi 27 avril 2012. La visite du dicastère des finances, informatique, outils de communication a eu lieu le lundi 23 avril pour des questions d'organisation.

Commission de Gestion du Mont-sur-Lausanne
VISITE COMMUNALE DU 27.04.2012
Répartition des dicastères

DICASTERES	HORAIRE	Olivier Weber	Abt Jean Pascal	Dorthe Virginie	Amaudruz Silvia	Menétrey Eric	Roduit Christophe	Muller Jean-Pierre
Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions: M. J.-P. Sueur	8h30	X			X		X	
Affaires sociales, défense incendie, protection civile: M. J. Marchand	8h30		X	X				
Domaine et forêts: M. B. Chabloz	8h30					X		X
Police, hygiène, instruction publique, cultes: Mme G. Hochstrasser	10h30	X		X				
Travaux, routes, collecteurs : M. M. Odier	10h30		X			X		X
Finances, informatique, outils de communication: M. M. Amaudruz	23.04.2012 20h00				X		X	
Bâtiments: M. A.Guex	01.12.2011 17H30	X	X	X	X	X	X	X

Le dicastère des bâtiments a été audité de manière approfondie en date du 1er décembre 2011. Plusieurs autres séances ont été nécessaires à l'élaboration de ce rapport.

La Commission de gestion a principalement basé son analyse sur le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2011.

Nous remercions la Municipalité de nous avoir transmis par anticipation les comptes provisoires de l'exercice 2011 et d'avoir répondu favorablement à nos questions dans le cadre de nos diverses demandes auprès des dicastères.

1. Administration générale, aménagement du territoire, police des constructions

En date du vendredi 27 avril 2012, la sous-commission a été reçue par M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, ainsi que par Monsieur Michel Recordon, aménagiste communal, chef de service.

1.1 Administration générale

1.1.1 Généralités concernant les dicastères

Dans la discussion entre les Municipaux, la nouvelle répartition des dicastères a eu lieu dans l'harmonie. Trois dicastères sont restés inchangés, soit travaux, routes, collecteurs ; bâtiments ; domaines et forêts-déchets. Les autres dicastères ont fait l'objet de quelques réaménagements selon les vœux des membres de l'Exécutif.

1.1.2 Ressources humaines (RH)

Monsieur Laurent Vial, chef RH, remplit sa fonction avec responsabilité, motivation et rigueur. Il s'occupe des tâches suivantes : engagements, licenciements, salaires, assurances, caisse de pension, allocations pertes de gains, congés, vacances, coordination avec les chefs de service, formation, perfectionnement.

> **Constat : Monsieur Laurent Vial, boursier communal, gère en plus des ressources humaines, l'informatique communale et tout problème inhérent à ces domaines complexes. La surcharge de travail est évidente.**

Monsieur le Syndic désire maintenir la masse salariale existante et ainsi éviter l'engagement de personnel. Il entend chercher l'efficience auprès des personnes en poste. Il prévoit d'élaborer un système d'évaluation annuel des employés, visant objectivité et efficacité.

1.1.3 Archives communales

M. René Parrat, archiviste professionnel à la retraite, travaille un jour par semaine aux archives de la commune. Celles-ci sont triées d'après le système cantonal. Elles restent sur papier car il n'est pas prévu de les numériser. Les archives courantes sont stockées dans les sous-sols de l'administration communale et les anciennes archives seront stockées dans le futur collège, la Danseuse 2.

1.2 Aménagement du territoire

Les informations et l'historique, en italique dans le rapport de la Municipalité, sont importants pour la compréhension de ce dicastère.

> **Constat : la Commission insiste auprès des conseillères et conseillers sur la nécessité de s'informer au sujet du développement de la commune dans le rapport annuel et par le biais des informations du Schéma Directeur Nord Lausannois.**

1.2.1 Desserte TL

La ligne n°8 a été installée au cours de la deuxième moitié de l'année avec une fréquence de six bus à l'heure.

> **Constat : les prévisions en matière d'aménagement TL s'annoncent coûteuses et très compliquées, en raison notamment des difficultés liées à la place nécessaire pour la création des lignes futures.**

1.2.2 Cité de l'énergie

La commune a adhéré à l'association « Cité de l'énergie», prévue pour des communes de 3'000 habitants et plus. Cette association permet aux communes membres d'obtenir, suite à ses analyses, le label correspondant à l'un des trois niveaux de performance. En effet, selon le Municipal, le canton obligera les communes à faire partie d'un label d'énergie. Le Mont a ainsi anticipé en adhérant à cette association, pour un montant de cotisation annuel de Frs. 2'600.-. Le répondant est M. Michel Recordon.

> DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE ASSOCIATION ?

2. Travaux, routes, collecteurs

La sous-commission s'est réunie le vendredi 27 avril 2012 en présence du Municipal responsable, M. Michel Odier et de M. Vincent Porchet, chef de service.

2.1 Généralités concernant le dicastère

Les services ont réalisé10 études et 14 suivis de chantier.

2.2 Equipe de voirie

L'effectif est identique à 2010, mais les problèmes de santé de plusieurs collaborateurs ont nécessité l'engagement d'auxiliaires.

Des travaux ont été confiés à des entreprises privées. La sous-traitance n'est pas privilégiée. Elle devient une solution afin de mener à bien divers chantiers sans monopoliser les ressources de l'équipe.

2.3 Collecteurs

Les collecteurs de notre commune sont souvent sous-dimensionnés et le séparatif n'est que partiellement réalisé. De nombreux travaux sont à prévoir.

2.4 Véhicules

La durée de vie des véhicules utilisés pour le déneigement est de neuf ans, tandis que le petit matériel est remplacé lors de casse importante. Dans l'intervalle, la machine nécessaire peut être louée.

2.5 TL et parking P+R

On remarque une augmentation des usagers TL depuis le passage à la cadence urbaine.

Le parking P+R du Grand-Mont est le seul parking de ce genre existant en dehors de la commune de Lausanne. Il est géré par cette dernière.

Notre commune a reçu les félicitations des TL pour les bonnes conditions de nos routes en hiver.

2.6 Eclairage public, passage sécurisé et feux de signalisation

Les économies d'énergie sont difficiles à réaliser sur les éclairages publics. Deux solutions sont appliquées actuellement, à savoir la mise en place d'ampoules économiques et la diminution de l'intensité dans certains endroits, tard dans la nuit.

> **Constat : le fonctionnement très particulier des feux devant la Coop et la piscine doit faire l'objet d'une correction.**
>
> DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMMISSION DEMANDE QUE CE PROBLEME SOIT RESOLU IMMEDIATEMENT VIA UN AMENAGEMENT CONCRET. QUELLE EST LA SOLUTION RETENUE ET DANS QUEL DELAI PEUT-ELLE ETRE APPLIQUEE?

2.7 Participation à la planification régionale

M. Vincent Porchet participe à de nombreuses séances extra-muros, le but étant aussi d'être informé au mieux en prévision du départ de M. Michel Recordon.

3. Bâtiments

En date du mardi 30 août 2011, les membres de la Commission de gestion ont eu le plaisir de visiter deux importants chantiers sur invitation du Municipal M. André Guex. Il s'agit du collège du Petit-Mont, fraîchement rénové, transformé et prêt à accueillir ses différents locataires, ainsi que des nouveaux vestiaires sportifs du Châtaignier.

Le 28 septembre 2011, la Commission, invitée par M. André Guex, a visité le temple, dont les travaux de réfection touchaient à leur fin. La Commission a pu s'imprégner de l'ambiance du lieu et s'émerveiller de la nouvelle charpente. La visite s'est terminée dans les locaux de la salle de gymnastique et dans les sous-sols de la piscine où d'importantes réfections ont eu lieu.

En date du 1er décembre 2011, la Commission s'est rendue dans les locaux de Crétalaison pour une séance-audit spécifique au dicastère des bâtiments, en présence de M. André Guex, Municipal responsable, M. Francis Voumard, chef de service et M. Valter Spinazza, chef concierge.

3.1 Transformation du collège du Petit-Mont

A la date de notre visite, toutes les factures n'étaient pas encore rentrées. Il faudra toutefois s'attendre à une plus-value sur le crédit de Frs. 1'705'000.– octroyé par le préavis no 03/2010 du 28 juin 2010.

L'ancienne charpente, qui devait être maintenue en partie, a nécessité sa réfection totale. Le drainage autour du bâtiment finissait dans un puits perdu et il a fallu installer une pompe au sous-sol.

Les surfaces louées représentent Frs. 280.–/m^2. En effet, le loyer du CMS, sans charges ni conciergerie s'élève à Frs. 21'280.–/an pour une surface de 76m^2, tandis que celui de l'ARASPE s'élève à Frs. 96'880.–/an pour une surface de 346m^2.

Il y a 6 places de parc louées Frs. 80.–/mois l'unité.

Constat : les locaux sont très spacieux et confortables. Toutefois, la salle de soins est aussi étriquée que peu pratique, mais elle répond à la demande du CMS.

3.2 Restauration du temple

La restauration du temple est terminée. Elle prévoyait une dépense de Frs. 1'850'000.– (préavis 02/2010, du 25 janvier 2010). Selon M. André Guex, la plus-value s'élèverait à environ Frs. 150'000.–, en raison notamment de la nécessité d'apporter d'importantes réfections à la charpente, alors dans un état de dégradation avancé. De plus, l'étude de stabilité du clocher a mis en évidence la nécessité de consolider son armature. Les réfections métalliques prévues n'ont pas été autorisées par les monuments historiques. Ce service a exigé une restauration en bois.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LE POSTE «DIVERS ET IMPREVUS» NE FIGURAIT PAS DANS LE PREAVIS, QUELLES EN SONT LES RAISONS ?

Le système de chauffage de 1964 a été remplacé par un système de chauffage au sol.

Les ferrements et les espagnolettes des fenêtres ont été maintenus dans le style de l'époque.

M. Francis Voumard a informé la Commission de la nécessité d'échelonner la rénovation des bancs dans les prochaines années.

Il s'agira également de prévoir au budget 2013 un montant d'environ Frs. 30'000.– pour effectuer le complet nettoyage et dépoussiérage des quelques 1000 tuyaux de l'orgue.

A l'origine, il n'y avait pas de porche, le précédent datait des années 20. Aussi, le service des monuments historiques n'exigeait rien de particulier pour le remplacer, d'où l'opportunité de créer une nouvelle structure, plus moderne. Cet aménagement est le fruit de discussions entre la paroisse et la Municipalité et son coût s'élève à Frs. 16'000.– environ.

Les escaliers extérieurs ont été élargis. Une rampe a été aménagée pour les personnes à mobilité réduite.

Les plans du temple ont été scannés en trois exemplaires. L'un a été remis aux archives communales, les autres aux archives cantonales et dans le ventre du coq au sommet du clocher.

3.3 Extension du collège du Mottier (Danseuse 1)

Les recours ont repoussé l'ouverture promise d'environ six mois. Selon les dires du Municipal, ce n'est que vers la rentrée d'automne 2012 que les locaux devraient être opérationnels.

3.4 Bâtiment de Crétalaison

La chaudière a été remplacée. D'autres travaux devront être effectués, les occupants du centre de requérants n'ayant pas assez d'eau chaude.

Les surfaces libérées par le départ du service des assurances sociales, désormais établi au Petit-Mont, accueilleront la bourse communale, les archives et le/la futur(e) apprenti(e).

3.5 Installations sportives du Châtaignier

Le bâtiment des nouveaux vestiaires du Châtaignier est terminé et a été inauguré en date du 8 décembre.

Le choix du système d'exploitation et la gestion de la buvette restent de la compétence du football-club du Mont. Le loyer s'élève à Frs. 20'000.–/an pour 76m^2. Le club a la possibilité de sous-louer ce local pour assurer un rendement complémentaire.

Des locaux distincts sont attribués aux écoles et au foot.

La société J.-M. Matthey Sàrl a été mandatée pour accomplir les divers travaux que requiert le site.

Constat : cette construction est un bel objet multifonctionnel. Les choix intérieurs et extérieurs sont bien adaptés aux nécessités. Il est possible d'y accueillir également les sociétés locales.

3.6 Cantine du Châtaignier

La Commission déplore l'organisation catastrophique de la cantine du Châtaignier. Le travail effectué sur place, la gestion du matériel et des locations ne donnent pas satisfaction aux différents usagers.

Constat :la cuisine doit impérativement être réaménagée de façon fonctionnelle et hygiénique, afin que le matériel neuf, acquis au printemps 2011, puisse enfin être mis à disposition des usagers. Cette situation ne peut durer.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMMISSION A ETE INFORMEE QUE L'EXPLOITATION DE LA CANTINE ARRIVE A SON TERME DANS LES PROCHAINES ANNEES. DANS L'INTERVALLE, QUE PROPOSE L'EXECUTIF POUR REORGANISER LA GESTION DE CELLE-CI?

3.7 Grande Salle

Les portes et le parquet de la grande salle ont été changés, mais par souci d'économie le hall n'a pas été rénové. On peut se poser la question de la légitimité d'une telle mesure...

3.8 Complexe de Manloud

Concernant la chaufferie, il faut relever un défaut de conception dans la régulation. En effet, les pompiers sont intervenus plusieurs fois, car la chaudière à bois est réglée comme une chaudière à mazout !

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : EXISTE-T-IL UN REPORT DU DELAI DE GARANTIE POUR DEFAUTS CACHES ?

3.9 Piscine – Salle de Gym

Les sols des locaux techniques de la piscine ont été repeints. Les plafonds et la peinture des murs dans les couloirs menant à la salle de gym ont été refaits, ainsi qu'une partie de la tuyauterie. Il reste à rénover les vestiaires de la gym (tuyauterie et carrelages) en 2012. La Commission ne comprend pas le bien-fondé d'avoir commencé ces travaux par les couloirs plutôt que par les vestiaires.

Le rideau de séparation de la salle de gym n'a pas été réparé pour cause d'économies et en raison de l'indisponibilité des pièces de rechange. Le prix d'un rideau neuf s'élèverait à Frs. 100'000.–, alors que la réparation n'en coûte que Frs. 10'000.–.

Constat : la Commission s'étonne de l'ordre dans lequel ces travaux ont été effectués.

3.10 Programme de gestion des bâtiments : EPIQR

Interrogé sur cette question, M. Francis Voumard affirme l'avoir utilisé et confirme qu'il s'agit d'un bon outil de diagnostic pour les différents bâtiments. Toutefois, selon lui, ce programme ne permettrait pas d'avoir une vision réelle des travaux à faire sur chaque bâtiment de notre commune.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : POURQUOI NE PEUT-ON PAS AVOIR UNE VISION REELLE DES TRAVAUX A FAIRE? DOIT-ON MAINTENIR L'UTILISATION DE CE PROGRAMME ?

3.11 Clés

Un système de clés codées, au moyen d'un dispositif mécatronique est mis en place progressivement sur les bâtiments communaux, depuis 2010. Le coût global de cette mise en passe générale s'élève à plus de Frs. 480'000.–, coût dont il faut prévoir l'échelonnement.

Ce système donne pleinement satisfaction sur les bâtiments équipés, soit l'église, les vestiaires sportifs du Châtaignier, le bâtiment du Petit-Mont.

4. Domaines et forêts, Déchets

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Bernard Chabloz, Municipal en charge de ce dicastère ainsi que M. Vincent Porchet.

4.1 Domaines

Les surfaces agricoles louées et faisant l'objet d'un bail représentent au total 33,2 ha. A celles-ci s'ajoute un jardin potager.

4.2 Feu bactérien

La vigilance est de mise, car si l'on n'a pas constaté de nouveaux foyers en 2011, des cas ont été signalés dans certaines communes voisines.

4.3 Places de jeux, « skate park »

Le Bureau de Prévention des Accidents les a expertisées. Plusieurs remarques concernant leur entretien et leur emplacement ont été faites. Il est primordial que les dégâts constatés soient réparés au plus vite. La commune est assurée en RC.

4.4 Equipement des véhicules d'entretien

L'état général du parc est bon. Concernant le remplacement des véhicules, différents critères entrent en ligne de compte. C'est en premier lieu l'avis des utilisateurs qui est pris en considération, puis les questions de contingence matérielle et financière interviennent.

4.5 Moloks

Le système d'ouverture des Moloks ne fonctionne toujours pas. Le problème serait en cours de résolution avec le fabriquant, mais les justifications à ces dysfonctionnements semblent de plus en plus farfelues.

> DEMANDE A LA MUNICIPALITE :CE PROBLEME PEUT-IL SE RESOUDRE SANS DELAI ? LE FABRIQUANT A-T-IL PROPOSE DES SOLUTIONS ?

4.6 Déchèterie

Le pourcentage d'occupation de la déchèterie est estimé à environ 60-70%, ceci tout en relevant que certains samedis, elle frôle l'engorgement.

4.7 Incivilités

Concernant le tri des déchets, on constate des incivilités récurrentes : gazon jeté dans les containers à poubelles, dépôt de papier, meubles déposés sur le trottoir.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR ENRAYER CE PHENOMENE?

5. Finances, informatique, outils de communication.

En date du lundi 23 avril 2012, la sous-commission a été reçue par M. Michel Amaudruz, Municipal, ainsi que par M. Laurent Vial, boursier communal, responsable RH et informatique. Une visite des locaux de stockage du matériel informatique et des archives communales a été effectuée.

5.1 Commission d'estimation fiscale

Cette commission dépend d'une base légale. Elle est nommée par le Conseil d'Etat qui en désigne le Président. Son rôle est de statuer sur l'ensemble des estimations fiscales des immeubles de la commune. Si des modifications dues aux normes incendie ou à des permis de construire sont nécessaires, le responsable du registre foncier se déplace pour fixer la nouvelle taxation. Un formulaire d'enquête est envoyé à chaque propriétaire. Le rôle du représentant de la commune est d'orienter le représentant cantonal sur l'emplacement des objets. En cas de doute sur un dossier, des informations peuvent être demandées auprès du service des bâtiments.

5.2 Portefeuille assurances

En collaboration avec le boursier communal, la commune a choisi la société de courtage IBC pour gérer l'ensemble de son portefeuille assurances. Celle-ci propose un suivi des dossiers arrivés à échéance.

Constat : le pouvoir décisionnel pour le choix d'un nouveau produit appartient à la Municipalité. Par ailleurs, aucun montant n'est versé au courtier par la commune.

5.3 Informatique

Un contrat de maintenance lie la commune à la société Epsilon, spécialiste en administrations publiques.

Le matériel est remplacé tous les quatre ans. Une garantie de trois ans sur site est proposée. Des adaptations du logiciel sont proposées, principalement pour le contrôle des habitants, sur demande communale ou par obligation cantonale ou fédérale. Une double sauvegarde des documents est effectuée chaque nuit dans des locaux distincts pour des raisons sécuritaires.

Constat :chaque utilisateur peut librement naviguer sur Internet. Il n'existe pas de filtre communal, mais seulement au niveau cantonal.

Il nous est affirmé qu'à ce jour aucun abus n'a été constaté.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : COMMENT PEUT-ON LE SAVOIR ? QUEL EST LE SYSTEME DE CONTROLE ?

5.4 Intranet communal

La mise en service est fixée pour début 2012, ce qui permettra à tous les utilisateurs de l'Exécutif et du Législatif d'optimiser leur travail.

5.5 Impact de l'augmentation rapide de notre population sur le service des finances

Au vu du fort développement de la commune, il devient nécessaire de repenser les besoins en personnel.

5.6 Site internet

La mise à jour régulière du site se fait par Mme Josika Freymond, secrétaire municipale.

5.7 Journal des 4 coins

Le travail des deux élèves de l'Ecole Romande d'Art et de Communication n'a pas donné satisfaction. Une alternative devrait permettre une refonte globale en 2012.

Constat : la Commission reconnaît les efforts de la Municipalité en matière de communication. Cependant, elle regrette le manque de diversité et d'attractivité du journal.

6. Police, hygiène, instruction publique, cultes.

En date du vendredi 26 avril 2012, la sous-commission été reçue par Mme Geneviève Hochstrasser, Municipale du dicastère.

6.1 Contrat de prestations

Le contrat de prestations a été dénoncé fin 2011 suite à la votation d'une police coordonnée. Deux choix se présentaient à la Commune:

- recréer une police communale ou intercommunale
- continuer avec la police cantonale, choix qui a été retenu.

Dans le cadre de la réforme policière, une association s'était constituée sous le nom de ACCP (Association de Communes sous Contrat de prestations). La Municipale fait partie du comité. L'association s'est transformée en AVCD (Association Vaudoise des Communes Délégatrices).

6.2 Caméras de surveillance

Depuis leur installation, on recense moins de déprédations.

6.3 Migrants

Plus de 70 requérants se trouvent dans le centre PCi de Crétalaison. Toutes ces personnes déboutées sont en attente de renvoi dans leur pays d'origine, ou dans le pays qui leur a déjà refusé l'asile auparavant. La procédure peut durer jusqu'à 4 ans. (cf. accords de Schengen)

Le centre est fermé la journée de 10h00 à 18h30, puis de minuit à 07h00.

Un dossier spécifique est transmis à l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) par la police, sur les interventions qu'elle a effectuées. Plusieurs interventions par mois sont nécessaires dans l'abri en raison d'abus d'alcool et de bagarres. Des caméras sont disposées à l'intérieur pour la surveillance.

Constat : la venue des migrants implique une importante charge de travail supplémentaire pour le contrôle des habitants, afin de les enregistrer à l'arrivée, comme au départ et ce, quelle que soit la durée de leur séjour dans notre commune. L'ensemble des frais est à la charge de la commune.

6.4 Sécurité au travail

M. Roland Leder est le délégué BPA (Bureau de Prévention des Accidents). Le concept a été mis en place à l'aide d'une entreprise reconnue par la Confédération, il s'agit de l'Association Suisse Santé Sécurité.

Une information a été donnée à tout le personnel communal par une délégation de l'association précitée, qui a également procédé à un inventaire par dicastère des éléments à compléter, par exemple pharmacie de secours, casques, chaussures.

Un responsable a été nommé dans chaque service.

6.5 Patrouilleurs scolaires

Le problème de la sécurité demeure sur la route de la Blécherette. En effet, le nouveau passage piétonnier avec îlot nécessiterait la présence de deux patrouilleurs. Or, l'offre d'emploi parue dans la presse n'a rien donné de concluant. L'EPS Le Mont n'entend pas mandater d'élèves pour ce travail.

Constat : considérant la traversée de la route de la Blécherette comme sécurisée par un îlot, la Municipalité ne cherche pas de solutions crédibles pour assurer le passage des écoliers sur ce tronçon dangereux.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMMISSION DEMANDE AU MINIMUM UN ASP (ASSISTANT DE SECURITE PUBLIQUE) EN FACTION AUX HEURES D'ARRIVEE ET DE SORTIE DES ECOLES POUR LA RENTREE 2012 ?

6.6 Réfectoire scolaire

Sa fréquentation est en constante augmentation avec une moyenne de 50 enfants par jour. Une enquête effectuée auprès des parents sur les besoins futurs (Harmos) laisse entrevoir un manque d'une cinquantaine de places par jour. Un groupe de travail existe. Il est constitué de Mme Hochstrasser, M. Marchand, M. Recordon et un représentant de l'EFAJE.

7. Affaires sociales, défense incendie, protection civile.

La sous-commission a été reçue par M. Jacques Marchand, Municipal, en date du vendredi 27 avril 2012.

7.1 ARASPE

Les nouveaux locaux de l'agence donnent entière satisfaction.

7.2 Agence intercommunale d'assurances sociales (AIAS)

Une augmentation de l'ordre de 30% des unités ETP (Equivalent Temps Plein) est constatée en raison de l'accroissement de la population.

7.3 Organe de contrôle de l'assurance maladie et accident (OCC)

Environ 10% de notre population bénéficie d'un subside (591 personnes). Ce chiffre n'est que très légèrement en dessous de la moyenne des cinq communes de l'agence.

7.4 APROMAD

Sa mission générale est d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur milieu de vie.

> **Constat : les personnes malades ou accidentées capables de rentrer à leur domicile sont confiées aux bons soins des services du CMS. Le Canton procède ainsi à un report de charges officieux.**

7.5 EFAJE

Le réseau de garderies est en attente de développement. Toutes les garderies atteignent leur taux d'occupation maximum.

Selon le Municipal, la liste d'attente pourrait s'élever d'environ 20 places actuellement, à 200 dans les années à venir.

> **Constat : la Commission déplore que les autorités n'aient pas jugé utile de prendre en considération le besoin croissant de crèches et de garderies sur le territoire communal, lui-même en plein développement depuis plusieurs années.**

7.6 Protection civile

Il n'y a pas eu d'autre engagement que la fête de la musique, la restructuration étant l'objectif quasi unique de l'année.

8. Remarques générales

La charge de travail de certains collaborateurs, de même que le cumul d'heures supplémentaires, révèlent de sérieuses lacunes au niveau de certains postes administratifs.

Constat : consciente des efforts de la Municipalité pour tenir les budgets, la Commission s'alarme néanmoins de cette situation. Celle-ci résulte d'un problème évident d'organisation générale qui, à très court terme, ne peut se résoudre que par l'apport de forces vives compétentes.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLE EST L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE PROPOSEE AU PERSONNEL COMMUNAL ?

Constat : la Commission attire l'attention des conseillères et des conseillers que dans le cadre du développement de la commune, il est impératif d'élever le taux d'imposition.

9. Considération finale

En conclusion, la Commission remercie l'Exécutif ainsi que tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée.

A l'unanimité, elle invite le Conseil communal à accepter le rapport de la Municipalité sur la Gestion 2011, préavis N° 04/2012, tel que présenté et compte tenu des remarques faites dans le présent rapport.

Pour la Commission de gestion :

Le Président	M. Olivier WEBER	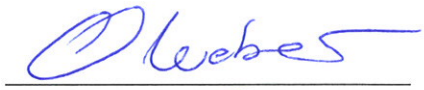
Le Vice-président	M. Jean Pascal ABT	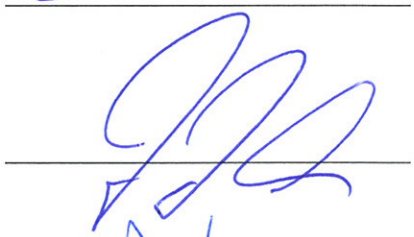
La Rapportrice	Mme Virginie DORTHE	
Les Membres	Mme Silvia AMAUDRUZ	
	M. Eric MENETREY	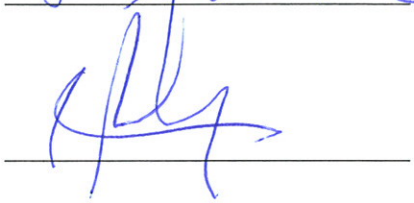
	M. Christophe RODUIT	
	M. Jean-Pierre MULLER	